

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	55	0	0
délibéré : Adopté à l'unanimité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 17 décembre 2020

Le jeudi 17 décembre 2020 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du vendredi 11 décembre 2020 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

vœu n° V-2020-348
objet : Vœu pour une paix juste et durable dans le Haut-Karabakh
rapporteur : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s :

Madame Marwa ABDELLI, Madame Catherine ANAVOIZARD, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Mariano BERON-PEREZ, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Katia BUISSON, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Paul CAMPY, Madame Danielle CARASCO, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Stéphane COLSON, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Virginie DEMARS, Madame Sylvie DONATI, Madame Agathe FORT, Monsieur Stéphane FRIOUX, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Jacques GERNET, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Madame Morgane GUILLAS, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Monsieur Maxime JOURDAN, Monsieur Prosper KABALO, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Floyd NOVAK, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE, Madame Emilie PROST, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Pauline SCHLOSSER, Madame Agnès THOUVENOT, Madame Sonia TRON, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Béatrice VESSILLER, Monsieur Jacques VINCE, Madame Anaïs D'HOSTINGUE.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Marwa ABDELLI.

Mesdames, Messieurs,

Villeurbanne entretient, depuis de nombreuses décennies, un lien particulier avec la communauté arménienne. La Ville a notamment entretenu des échanges nourris avec les villes du Haut-Karabagh, Stepanakert et Chouchi. Une charte d'amitié lie les villes de Villeurbanne et de Chouchi, signée en 2015.

La situation est actuellement gelée par l'accord de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Mais, sur le fond, rien n'est réglé. Le cessez-le-feu est fragile et provisoire et les puissances régionales à l'origine des équilibres et déséquilibres de la région observent une diplomatie mouvante, qui fait peser un risque permanent d'embrassement de la région.

La création artificielle des frontières des républiques socialistes soviétiques, devenues Etats indépendants se superpose mal aux réalités démographiques. D'après les organisations humanitaires, 90 000 des 150 000 résidents du Haut-Karabagh ont dû fuir la région et se sont réfugiés en Arménie.

La France co-préside, avec la Russie et les Etats-Unis, le Groupe de Minsk chargé par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) de trouver une solution diplomatique à ce conflit. Les autorités arméniennes ont exprimé le souhait de voir les travaux du Groupe de Minsk reprendre, comme l'a indiqué le secrétaire d'Etat M. Jean-Baptiste Lemoine lors de son intervention au Sénat le 25 novembre 2020.

Les principes de Madrid élaborés par ce groupe prévoient plusieurs mesures pour parvenir à une paix juste et durable dans la région, dont la rétrocession à l'Azerbaïdjan de certains districts entourant le Haut-Karabagh, de fait actée par l'accord de cessez-le-feu. Demeure actuel le principe demandant la consultation des habitants du Haut-Karabagh pour qu'ils décident par eux-mêmes du statut qu'ils souhaitent donner à leur territoire et le déploiement d'une force multinationale d'interposition pour assurer la sécurité des populations civiles.

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil municipal de Villeurbanne émet le vœu :

- que la France, co-présidente du Groupe de Minsk, relance les discussions pour une application effective des principes de Madrid encore d'actualité, notamment la tenue d'un référendum qui permettrait aux populations concernées de décider du statut final des territoires où elles résident, dans le strict respect du principe du droit des peuples à l'autodétermination,
- que la France œuvre en faveur de la protection durable des populations civiles de la région, en demandant le déploiement d'une force d'interposition multinationale, sous égide de l'ONU,
- que le droit au retour des civils ayant dû fuir la région suite aux combats soit assuré,
- que la France encourage l'Arménie et l'Azerbaïdjan à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions, afin de protéger les populations civiles,
- que la France encourage l'Arménie et l'Azerbaïdjan à ratifier le Statut de Rome, afin que la Cour Pénale Internationale puisse, à l'avenir, enquêter sur d'éventuels crimes de guerre ou crimes d'agression que l'une ou l'autre partie pourrait perpétrer si le cessez-le-feu venait à ne pas être durablement respecté,
- qu'à défaut, une mission d'enquête indépendante soit diligentée dans la région pour faire la lumière sur les éventuelles exactions commises, et notamment l'utilisation d'armes non-conventionnelles pendant les combats,
- qu'un mécanisme international assurant la protection du patrimoine historique et culturel arménien dans les territoires sous contrôle azerbaïdjanais soit déployé,
- que l'action de la France au sein des instances internationales aboutisse à une solution de paix juste et durable, négociée avec les différentes parties, et dans laquelle la République du Haut-Karabakh pourrait être reconnue selon le souhait des populations.

Pour porter cette ambition, Cédric Van Styvendael a décidé de nommer l'ancien Maire Jean-Paul Bret, représentant de la Ville de Villeurbanne pour le Haut-Karabagh. Ce dernier au cours de ces mandats de maire et de parlementaire s'est toujours fortement engagé à la fois pour la reconnaissance du génocide arménien mais aussi pour la reconnaissance internationale du Haut-Karabagh.

Jean-Paul Bret sera chargé d'œuvrer auprès des différentes autorités nationales et internationales, pour contribuer le plus utilement à la protection des populations concernées, dans une visée humanitaire. En fonction des avancées obtenues et du travail accompli, Jean-Paul Bret rendra compte de ces actions devant le conseil municipal.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 décembre
2020 et de la réception en Préfecture le 18 décembre 2020
identifiant de l'acte : 069-216902668-20201217-lmc124038-DE-1-1*

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne